

Référentiel de progression d'une équipe de soins primaires en MSP

Item ----- Niveau/ Valeur	Système d'information	Accessibilité	Continuité des soins	Coordination sanitaire et médico-sociale	Participation à la permanence des soins	Santé publique
1	<p>La constitution de la liste des patients sur une base commune Saisie de l'état civil des patients consultant, étape facilitée par l'utilisation de la carte Vitale. Accès progressif au DMP</p> <p><i>Indicateur : capacité à produire la liste des patients MT</i></p>	<p>Accessibilité des locaux Pour que les locaux soient aux normes exigées</p> <p><i>Indicateur : constat sur site</i></p>	<p>Organisation des remplacements en cas d'absence Le ou les professionnels sont organisés pour orienter leurs patients aux jours et heures d'absence</p> <p><i>Indicateur : charte expliquant les modalités et éventuelle convention</i></p>	<p>Coordination informelle entre professionnels Les professionnels se rencontrent selon la nécessité de se coordonner face à une situation donnée</p> <p><i>Indicateur : engagement des acteurs et listes d'émargement</i></p>	<p>La garde « classique » Les médecins généralistes et les pharmaciens participent à la permanence des soins réglementaire</p>	<p>Remise de documents lors de certaines consultations Textes d'information sur les pathologies concernées, liens pour des sites, informations diverses.</p> <p><i>Indicateur : exemples de documents remis</i></p>
2	<p>L'enrichissement des dossiers Saisie des informations concernant les patients avec codage des antécédents (CIM 10 ou CISP2)</p> <p><i>Indicateur : capacité à produire une liste de patients porteurs d'une pathologie donnée</i></p>	<p>Accessibilité téléphonique Secrétariat téléphonique organisé permettant une gestion des appels</p> <p><i>Indicateur : constat sur site</i></p>	<p>Structure de plusieurs professionnels de santé assurant la continuité en cas d'absence de l'un d'eux</p> <p><i>Indicateur : charte expliquant les modalités</i></p>	<p>Coordination formelle entre professionnels Les professionnels se rencontrent de manière régulière pour échanger sur des cas</p> <p><i>Indicateur : engagement des acteurs et listes d'émargement</i></p>	<p>Permanence des soins des professionnels de santé du premier recours Médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes participent à une permanence des soins organisée sur le territoire concerné</p>	<p>Connaître les problèmes de santé publique sur le territoire L'équipe dispose de données concernant la santé sur le territoire (données ORS, requêtes CPAM, autres)</p> <p><i>Indicateur : existence d'un registre de données compilées</i></p>

Item ----- Niveau/ Valeur	Système d'information	Accessibilité	Continuité des soins	Coordination sanitaire et médico-sociale	Participation à la permanence des soins	Santé publique
3	<p>Production de document de synthèse pour les patients porteurs de maladie chronique Un DMS contient ATCD, note de synthèse des problèmes actuels, ordonnance chronique, PSP, liste des acteurs autour du patient</p> <p><i>Indicateur : capacité à produire un DMS pour chaque patient porteur de pathologie chronique. Publication dans le DMP</i></p>	<p>Accessibilité en secteur opposable Les professionnels de santé exercent en secteur opposable</p> <p><i>Indicateur : constat sur site</i></p>	<p>Système d'information partagé dans la structure entre les professionnels Partage entre les professionnels de santé médecins et non médecins</p> <p><i>Indicateur : constat sur site</i></p>	<p>Mise en œuvre de protocoles de coopération entre professionnels Les professionnels se rencontrent de manière régulière pour créer des protocoles puis pour les mettre en application dans les soins aux patients</p> <p><i>Indicateur : copie des protocoles réalisés</i></p>	<p>Implication dans l'organisation de la permanence des soins Des professionnels de santé de l'équipe participent à l'organisation de la PDS sur le territoire : participation à l'organisation d'une MMG ou de la régulation</p>	<p>Existence de compétences spécifiques dans l'équipe L'équipe comprend des professionnels à compétence spécifiques (diététicienne, IDE santé publique) ou formé à des sujets de santé publique</p> <p><i>Indicateur : constat sur site</i></p>
4	<p>Introduction d'alertes pour la relance des patients sur des examens de dépistage et de prévention</p> <p><i>Indicateur : capacité à effectuer des relances pour vaccins, frottis, mammographies, coloscopies, hémocults</i></p>	<p>Organisation des agendas pour assurer des consultations non programmées Par ex. : plages de sécurité ouvertes par demi-journées</p> <p><i>Indicateur : constat sur site</i></p>	<p>Structure ouverte de 8 h à l'heure de démarrage de la PDS, compris entre 12 et 14 heures</p> <p><i>Indicateur : charte expliquant les modalités et constat sur site</i></p>	<p>Délégation de tâches entre professionnels Des tâches sont déléguées dans le respect des décrets de compétence et de nomenclature</p> <p><i>Indicateur : description des délégations développées</i></p>		<p>Participation à des campagnes de santé publique Campagnes de dépistage ou d'information en relation avec le PRS ou problèmes spécifiques issus des données locales</p> <p><i>Indicateur : constat sur site, documents de la campagne</i></p>

Item ----- Niveau/ Valeur	Système d'information	Accessibilité	Continuité des soins	Coordination sanitaire et médico-sociale	Participation à la permanence des soins	Santé publique
5	<p>Production de données L'utilisation d'un codage permet de faire des requêtes pour statistiques, travaux ou épidémiologie sur des items décidés en local ou en loco régional, (en prospective et non rétrospectif)</p> <p><i>Indicateur : capacité à produire des listes de données selon des requêtes basées sur des indicateurs de qualité</i></p>	<p>Facilitation de l'accès aux soins de second recours Participation à un réseau polyvalent, ou convention avec service d'urgence, ou développement de consultations avancées de spécialistes de second recours</p> <p><i>Indicateur : conventions, constat sur site</i></p>	<p>Structure assurant une réponse aux demandes de soins sur un territoire défini Toute demande de soins sur un territoire défini dans la charte, reçoit une réponse dans la journée (téléphonique ou consultation ou visite)</p> <p><i>Indicateur : charte expliquant les modalités</i></p>	<p>Coopération inter-professionnelle Les professionnels coopèrent au sens de l'article 51 de la loi HPST ou en expérimentation art. 51 de la LFSS 2018</p> <p><i>Indicateur : description et accord ARS/HAS</i></p>		<p>Développement de programme d'ETP ou de suivi de cas complexes Réalisation de programmes d'ETP ou des programmes de suivi de cas complexes</p> <p><i>Indicateur : constat sur site, programmes et listes d'émargements, nombre de patients</i></p>
6	<p>Introduction de formulaires dans les dossiers Masques de saisie selon la pathologie concernée, comportant un lien, un aide mémoire et/ou un lien, une aide à la décision.</p> <p><i>Indicateur : capacité à produire données sur le suivi de patients porteurs d'une maladie chronique donnée</i></p>	<p>Démarche de l'accès aux avis de spécialistes de second recours Par téléexpertise et/ou télémedecine</p> <p><i>Indicateur : constat sur site</i></p>	<p>Remise d'un document médical de synthèse à tout patient en accès au deuxième recours (spécialiste, hôpital, autre plateaux technique</p> <p><i>Indicateur : capacité de publication de DMS</i></p>	<p>Coopération médico-sociale Les professionnels de santé de l'équipe coopèrent avec l'équipe médico-sociale du territoire</p> <p><i>Indicateur : constat sur liste d'émargement</i></p>		<p>Intégration d'une réflexion avec les usagers du territoire Réunions avec des usagers pour définir les objectifs pluriannuels d'orientation des campagnes sanitaires, en concertation avec le PRS.</p> <p><i>Indicateur : compte rendus, listes d'émargement</i></p>